

**AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY**

Cossonay, le 1^{er} mars 2010/frm

**Préavis municipal No 1/2010 relatif à des travaux de rénovation au collège des
Chavannes**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par un courrier daté du 27 juin 2008, adressé à toutes les communes propriétaires de bâtiments scolaires, Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, leur demandait d'évaluer la sécurité du parc immobilier scolaire. Cette requête faisait suite à deux accidents survenus dans des bâtiments scolaires du canton; dans ces deux cas, les expertises effectuées ont montré la présence de défaillances liées à la construction ou à la rénovation des édifices concernés.

La Municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs civils Perret-Gentil + Rey & Associés SA pour réaliser cette évaluation. Leur rapport a été transmis à la Municipalité au mois de décembre 2008.

Au niveau des bâtiments PAM 1, 2 et 3, aucun problème particulier n'a été révélé, hormis le crépi des couloirs et du hall d'entrée du PAM 1 qui adhère mal et qui sera refait dans le cadre des travaux relatifs à la création de 4 nouvelles classes, suite au transfert de la Direction des écoles dans le nouveau bâtiment PAM 4. Ces travaux débutent actuellement (préavis municipal No 11/2009).

S'agissant du collège des Chavannes, les constats réalisés par les ingénieurs, au niveau des dalles et des faux plafonds, méritaient une attention plus particulière. Il fut préconisé d'effectuer des sondages pour contrôler l'état des armatures porteuses ainsi que des dalles.

Au cours des vacances scolaires de l'été 2009, le contrôle de la dalle sur le 2^{ème} étage, à l'angle sud-ouest du bâtiment (classe 31) fut effectué. Cette inspection permit de constater qu'une grande partie des armatures des nervures en béton armé était visible et corrodée. Quant au béton apparent, il montrait un aspect poreux. Au vu de la situation, et compte tenu du fait que le faux plafond avait été démonté pour effectuer les contrôles, il fut décidé de réaliser immédiatement les travaux en cet endroit du bâtiment. En vertu des résultats obtenus lors de ces premiers sondages, la Municipalité prit la décision de faire contrôler toutes les dalles.

Ces contrôles eurent lieu lors des vacances scolaires d'octobre 2009. La Municipalité reçut le rapport du bureau d'ingénieurs à mi-novembre dernier. Ce document démontre que des travaux d'assainissement doivent être effectués pour garantir, à long terme, la sécurité structurale des locaux, mais aussi pour améliorer la protection contre l'incendie, les planchers et les plafonds ne respectant actuellement pas les normes en vigueur.

Suite aux discussions que la Municipalité a eues avec divers maîtres d'état, et suite à un travail réalisé par le Service technique communal, un programme d'intervention a été élaboré. Il prévoit trois étapes dont chacune sera effectuée durant les vacances scolaires d'été, la première en 2010. Les travaux devraient ainsi être terminés à fin août 2012.

Parallèlement, la Municipalité se propose de changer toutes les fenêtres en bois de ce collège et de les remplacer par des fenêtres en PVC dur blanc et verre isolant. Les fenêtres qui équipent le collège des Chavannes ne sont plus étanches et ne répondent plus aux exigences modernes, qu'il s'agisse du confort ou de l'isolation thermique et phonique. Les travaux au niveau des fenêtres s'effectueront en parallèle à ceux de l'assainissement des dalles.

Le coût de l'ensemble des travaux est devisé à Fr. 250'000.--.

En résumé, la Municipalité demande au Conseil communal de lui accorder un crédit total de Fr. 250'000.--, utilisable sur les exercices comptables 2010, 2011 et 2012, pour procéder :

- à l'assainissement des dalles et plafonds
- au changement des fenêtres.

Il est utile de rappeler que les travaux d'assainissement des dalles et plafonds répondent à des critères de sécurité et que leur exécution est impérative.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au lundi 22 mars 2010 à 19h.00 à la salle des maîtres du collège des Chavannes.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 1/2010 relatif à des travaux de rénovation au collège des Chavannes
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- Exécuter les travaux nécessaires à l'assainissement des dalles et plafonds du collège des Chavannes.
- Changer les fenêtres actuelles en bois par des fenêtres en PVC dur blanc et verre isolant.
- Réaliser l'ensemble de ces travaux sur une période de 3 ans, à la faveur des vacances scolaires d'été 2010, 2011 et 2012.
- Financer lesdits travaux, devisés à Fr. 250'000.--, par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, ou éventuellement par les liquidités courantes de la bourse commune.
-
- Porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Déléguée municipale : Mme Nicole BAUDET, Municipale